



Dossier de presse

Evolution des accidents sur le chemin du travail 2015-2021

SUPPORTER DE VOTRE VIE



Le nombre d'accidents sur le chemin du travail augmente d'année en année

Une incapacité de travail de plus de 40 jours en moyenne

Les experts en prévention d'AG ont passé au peigne fin les accidents survenus sur le chemin du travail au cours des sept dernières années¹ et ont dégagé des tendances claires. Alors que le nombre d'accidents sur le lieu de travail proprement dit diminue systématiquement depuis des années, les accidents sur le chemin du travail se font plus fréquents d'année en année². Et ces accidents sont graves : plus de trois quarts des victimes se retrouvent en incapacité de travail, avec en moyenne 40,5 jours d'arrêt de travail. Autres conclusions notables : le nombre d'accidents impliquant des trottinettes électriques a été multiplié par cinq en trois ans. Il convient également de noter que les accidents de voiture concernent surtout les jeunes, tandis que les personnes plus âgées sont davantage touchées à vélo ou à pied. Sans surprise, ce sont les accidents de moto qui ont le plus d'impact. Ces résultats montrent qu'il reste beaucoup de pain sur la planche en matière de prévention, notamment en ce qui concerne les accidents sur le chemin du travail. Tous les employeurs devraient en effet accorder la priorité absolue à la protection du capital humain de leur entreprise.

Une prévention essentielle pour inverser la tendance

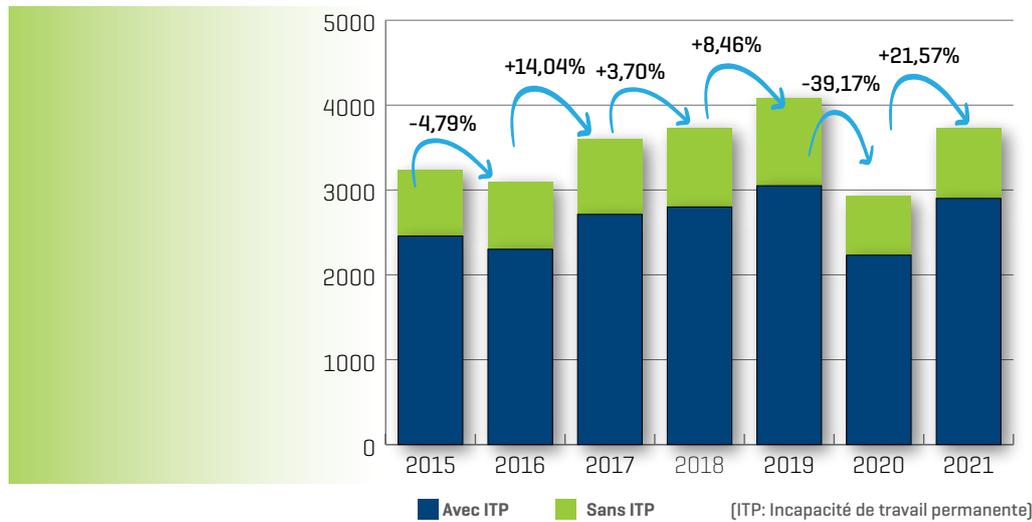
La loi oblige les entreprises belges à respecter des règles strictes en matière de prévention des accidents sur le lieu de travail. Et la tendance à la baisse observée à ce niveau semble montrer que cette approche porte ses fruits. En revanche, la législation est moins stricte en ce qui concerne la prévention des accidents sur le chemin du travail. Or, dans les deux cas, l'objectif est le même : protéger le capital humain.

¹ AG a analysé 24.404 accidents survenus sur la période 2015-2021.

² À l'exception de 2020, où le coronavirus a forcé de nombreuses personnes à ne pas travailler ou à travailler à domicile.

Les statistiques d'AG montrent une nette tendance à la hausse en ce qui concerne les accidents sur le chemin du travail, avec une augmentation globale de 26 % entre 2015 et 2019. Et si la pandémie a entraîné un répit temporaire en 2020, les chiffres sont repartis à la hausse par la suite.

Evolution du nombre d'accidents sur le chemin du travail



Il faut donc continuer à renforcer la prévention, en particulier dans le domaine des accidents sur le chemin du travail. Une culture de la prévention adaptée est à cet égard tout aussi importante que pour les accidents sur le lieu de travail.

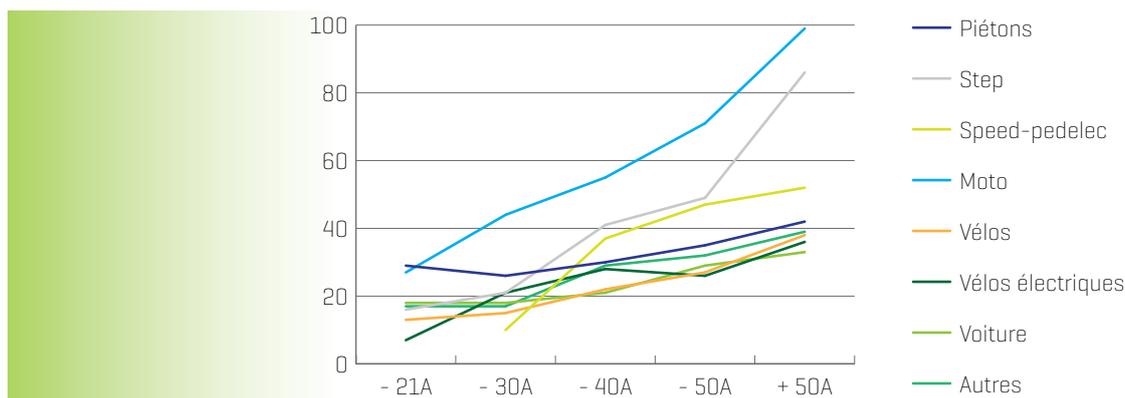
76 % des victimes en incapacité de travail et absentes en moyenne 40,5 jours

76 % des personnes impliquées dans un accident sur le chemin du travail au cours de la période analysée ont été en incapacité de travail temporaire. L'absence moyenne (un bon indicateur de la gravité de l'accident) était de 40,5 jours, un chiffre relativement stable au fil des ans.

Cependant, on constate de grandes différences selon le mode de transport. Par exemple, les victimes d'accidents impliquant une moto ou un cyclomoteur sont le plus longtemps absentes, avec une moyenne de 61,5 jours. Le speed-pedelec - 41,8 jours - et la trottinette électrique - 36,7 jours - complètent le podium des modes de transport qui provoquent l'incapacité de travail la plus longue.

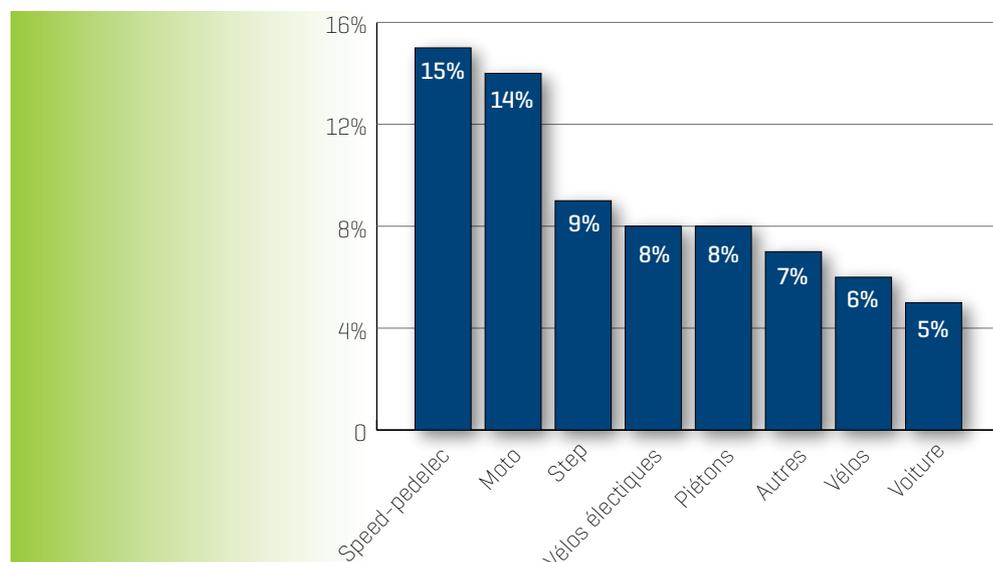
Les accidents à vélo entraînent une moins longue absence, qui reste malgré tout en moyenne de 28,7 jours pour les modèles électriques et 25,8 jours pour les vélos classiques.

Nombre de jours d'incapacité de travail selon mode de transport et âge



Autre graphique intéressant : le pourcentage d'accidents entraînant une incapacité permanente. Ces chiffres confirment le risque plus élevé que présentent les speed-pedelecs, les motos et les trottinettes, puisque respectivement 15 %, 14 % et 9 % des personnes impliquées dans un accident sur le chemin du travail souffrent d'une incapacité permanente.

% d'accidents entraînant une incapacité de travail permanente

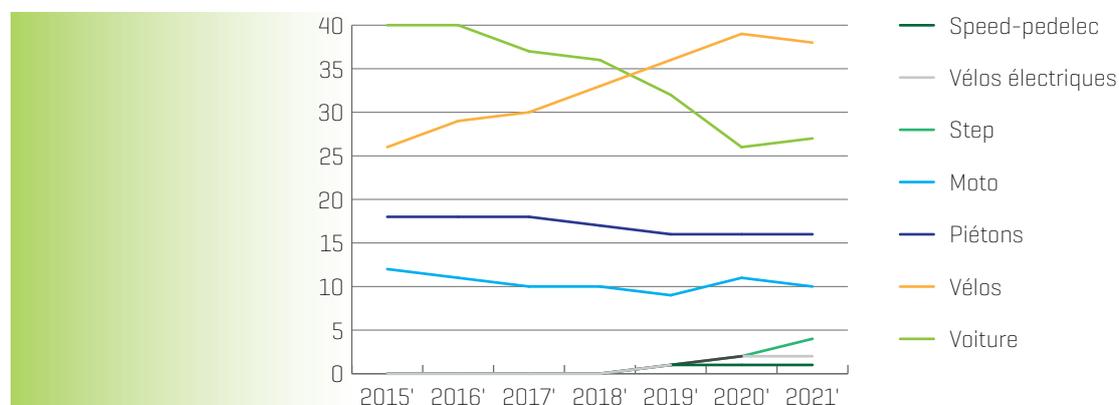


Autre fait notable : la durée de l'absence augmente également de manière significative avec l'âge. Les victimes les plus jeunes [-21 ans] sont absentes en moyenne 19,6 jours, tandis que chez les plus de 50 ans, ce chiffre est plus de deux fois supérieur [43,4 jours]. La récupération prend donc plus de temps avec l'âge.

Davantage d'accidents à vélo qu'en voiture depuis 2019

Si l'on observe l'évolution du nombre d'accidents par mode de transport, on constate une nette tendance à la baisse des accidents en voiture sur le chemin du travail. Chez les cyclistes, la tendance est malheureusement inverse. Depuis 2019, le nombre d'accidents à vélo a dépassé ceux impliquant une voiture.

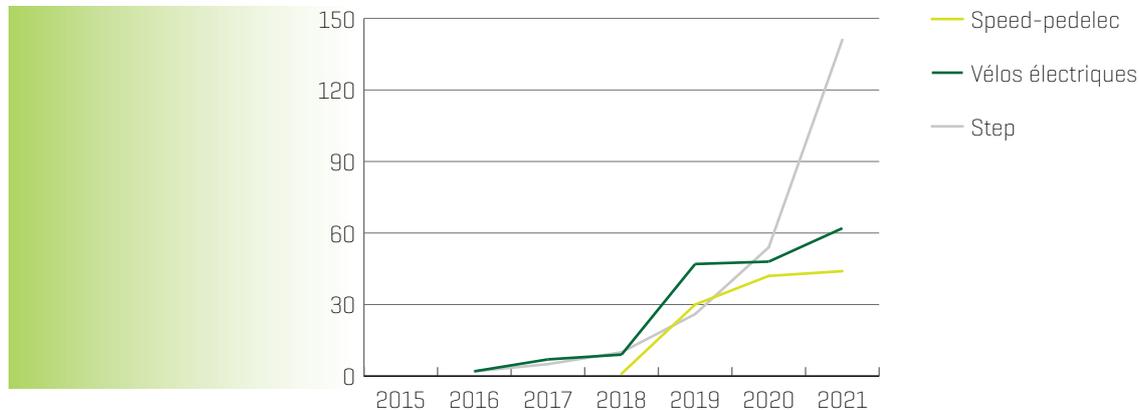
% d'accidents selon le mode de transport



Trottinette électrique : le nombre d'accidents a quintuplé en trois ans

Le nombre absolu d'accidents liés à la « nouvelle mobilité » est encore relativement faible, mais sa popularité croissante entraîne une accélération considérable. Par exemple, le nombre d'accidents impliquant des trottinettes électriques a été multiplié par cinq au cours des trois dernières années. Le speed-pedelec et le vélo électrique³ figurent également parmi les mauvais élèves.

Evolution nombre d'accidents « nouvelle mobilité »



Les dérapages et les chutes à l'origine de la majorité des accidents de vélo

En fait, plus de 50 % des accidents de vélo sont dus à des dérapages et à des chutes. Le cycliste n'est percuté « que » dans 20 % des cas. En particulier, nous constatons que les glissades et les chutes augmentent d'année en année. Autrement dit, la majorité des accidents de vélo se produisent sans qu'un tiers ne soit impliqué.

Risques hivernaux

Globalement, on observe beaucoup plus d'accidents sur le chemin du travail pendant les mois d'hiver (novembre à février) par rapport au reste de l'année, et ce, quel que soit le mode de transport.

Il convient également de noter le pic enregistré en juin, qui s'explique probablement par deux facteurs :

- Une météo plus clémente, qui incite davantage les gens à enfourcher leur vélo
- Davantage de jours au travail (juin est probablement le mois où les gens prennent le moins de jours de congé)

% nombre d'accidents par mois



³ Comme toutes les déclarations n'indiquent pas si le vélo est électrique ou non, ce chiffre ne reflète probablement pas toute la réalité.

Offre de prévention d'AG

Avec la forte augmentation du nombre d'accidents sur le chemin du travail (et plus particulièrement pour les moyens de transport alternatifs), les entreprises doivent adopter de nouvelles priorités dans leur approche en matière de prévention. AG conseille aux entreprises belges de redoubler d'efforts pour prévenir les accidents sur le chemin du travail.

L'intégration de cette problématique dans leur culture globale de prévention est devenue inévitable compte tenu de la tendance à la hausse que nous observons. Il s'agit en effet du principal capital de toute entreprise.

Les conseillers en prévention d'AG aident les entreprises de toute taille à élaborer le plan de prévention requis par la loi.